



Villeneuve d'Ascq, le 5 août 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 29/07/2013 au 2/08/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 29 juillet 2013	Achats	5 640	1,400	7 896
Séance du 30 juillet 2013	Achats	5 687	1,370	7 791
Séance du 31 juillet 2013	Achats	5 702	1,324	7 549
Séance du 1er août 2013	Achats	5 663	1,400	7 928
Séance du 2 août 2013	Achats	5 731	1,400	8 023
Total		28 423	1,379	39 188